

26/06/2014

www.enisa.europa.eu ^{EPR11/14}

Lutte contre la cybercriminalité : Signature d'un accord de coopération stratégique entre l'ENISA et Europol

Les dirigeants de l'ENISA et d'Europol ont signé aujourd'hui, dans les locaux du siège d'Europol à La Haye, un accord de coopération stratégique qui facilitera la collaboration et les échanges d'expertise dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité.

PORTÉE

L'accord a pour but de renforcer la coopération entre Europol, son Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3) et l'ENISA, afin de soutenir les Etats membres et les institutions de l'UE dans la prévention et la lutte contre la cybercriminalité. L'accord ne comprend pas les échanges de données personnelles.

La coopération pourra notamment comprendre :

- des échanges d'expertise et de connaissances spécialisées,
- la production de rapports de situation d'ordre général,
- des rapports découlant d'analyses stratégiques et de bonnes pratiques,
- le renforcement des capacités de ces institutions, grâce à des formations et des campagnes de sensibilisation, afin d'assurer la sécurité des réseaux et de l'information au niveau européen.

L'ENISA fait partie du comité au programme du centre EC3. Le centre EC3 fait à son tour partie du groupe permanent des parties prenantes de l'ENISA qui conseille le directeur de l'Agence quant au programme de travail annuel et quant à ses priorités. L'ENISA et le centre EC3 ont toujours travaillé main dans la main au profit du renforcement de la cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité à l'échelle européenne. A titre d'exemples, cette collaboration a jusqu'à présent inclus : la production conjointe d'un document sur l'atténuation des attaques de botnets (armées de robots logiciels), la participation des deux entités au Mois européen de la cybersécurité, des exercices cybernétiques tels que propose CyberEurope, la production d'un manuel de bonnes pratiques pour les CERT ainsi que le renforcement de la coopération entre ces dernières et les institutions policières au travers d'ateliers et de conférences.

Le [directeur exécutif de l'ENISA](#), le professeur Udo Helmbrecht et le directeur d'Europol, [Rob Wainwright](#), ont publié une déclaration commune : « *Cet accord est une étape importante de la lutte contre des cybercriminels toujours plus doués et qui investissent toujours plus de temps, d'argent et de personnel sur des attaques ciblées. Il prouve notre profond engagement à apporter une contribution commune dans nos domaines d'expertise respectifs et à se soutenir les uns les autres quant à notre objectif de sécurisation des réseaux internet européens. Les pertes induites par la cybercriminalité sur l'économie mondiale sont estimées à plus de 400 milliards de dollars par an¹. Par une coopération plus étroite et l'échange d'expertise, nous renforçons les capacités de lutte contre la cybercriminalité de l'Europe* ».

Contexte

L'[ENISA](#) est un organisme d'expertise dans le domaine de la cybersécurité siégeant à Héraklion avec un bureau à Athènes, en Grèce, chargé d'assister les Etats membres, la Commission ainsi que toute partie concernée afin de résoudre et de prévenir les risques liés à la sécurité des réseaux et de l'information.

* [Europol](#), l'Office européen de police, situé à La Haye aux Pays-Bas, est chargé d'assurer la coopération en matière d'application de la loi à l'échelle de l'UE. Ses compétences couvrent le renforcement des actions menées par les Etats membres en matière de prévention et de lutte contre la criminalité organisée, le

1 | McAfee (2014), Net Losses: Estimating the Global Cost of Cybercrime, juin 2014



26/06/2014

www.enisa.europa.eu^{EPR11/14}

terrorisme et les autres formes graves de criminalité affectant deux États membres ou plus (Décision du Conseil 2009/371/JHA). Le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité EC3, hébergé par Europol, est le point focal de la lutte contre la cybercriminalité de l'UE. Il renforce les capacités opérationnelles et analytiques des États membres et des institutions de l'Union européenne dans leurs enquêtes et leur coopération avec des partenaires internationaux dans le domaine de la cybercriminalité. Son mandat couvre les aires spécifiques des fraudes sur les paiements (en ligne), l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet ainsi que les crimes affectant les infrastructures critiques et les systèmes d'information au sein de l'Union européenne. **Pour toute demande d'interview, veuillez consulter** : Ulf Bergström, responsable de la communication interne et porte-parole, ENISA, + 30 6948 460 143, ou Lisanne Kusters, porte-parole, Europol, +31 70 302 5001.